

VILLE DE CARCASSONNE

N° 25120

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

PRIX ARTICLES BOUTIQUE MUSÉE DE L'ECOLE

Les musées de la Ville de Carcassonne souhaitent élargir leur offre de vente en ajoutant les articles listés ci-dessous vendus dans la boutique du musée de l'école.

J'ai décidé de fixer les tarifs suivants :

- Tube de calligraphie : 10€ (dix euros)
- Encre violette 10 ml : 4€ (quatre euros)

Il convient en ce sens de signer tout acte et documents liés à intervenir

Carcassonne, le 17 juillet 2025

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250717-25955-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2025

Publication : 11/09/2025